



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/972
15 décembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-troisième session
Points 72, 129 et 138 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE ENTRE ETATS

Lettre datée du 12 décembre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mongolie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration faite le 9 décembre 1988 par M. D. Yondon, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire mongole.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 72, 129 et 136 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) B. DOLJINTSEREN

ANNEXE

Déclaration faite le 9 décembre 1988 par le Premier Vice-Ministre
des affaires étrangères de la Mongolie

1. La population mongole a accueilli avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme la déclaration du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, le camarade M. S. Gorbatchev, à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dans sa déclaration, le camarade M. S. Gorbatchev a fait une analyse en profondeur de l'évolution actuelle mondiale, des principales tendances de l'avènement d'un monde interdépendant et formant un tout, et a abordé les problèmes cruciaux qui préoccupent aujourd'hui l'humanité. Cette déclaration s'inspirait d'une approche réaliste et constructive du règlement des problèmes régionaux ou mondiaux, dans l'intérêt de toute l'humanité et sur la base de la création conjointe et du développement concerté. Les passages concernant un nouveau rôle de l'ONU dans la vie internationale et l'internationalisation du dialogue et des négociations en vue d'instaurer de nouvelles relations internationales méritent une attention particulière. La proposition constructive faite par le camarade M. S. Gorbatchev relative à un cessez-le-feu général et complet et à la cessation de toutes les opérations offensives en Afghanistan à compter du 1er janvier prochain, ainsi qu'à la cessation des livraisons d'armes aux parties adverses, donne une nouvelle impulsion à l'application des accords de Genève et répond tout à fait à l'objectif d'éliminer l'un des conflits régionaux les plus acharnés.

2. La République populaire mongole apprécie hautement les nouvelles propositions constructives faites par le camarade M. S. Gorbatchev dans le domaine du désarmement. La décision de réduire unilatéralement les forces armées soviétiques indépendamment des pourparlers relatifs au mandat de la réunion de Vienne et de retirer une partie des troupes et des armements soviétiques de la République démocratique allemande, de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie constitue une importante contribution à la cause du renforcement de la détente dans le domaine militaire et de l'affermissement de la confiance et de la compréhension mutuelle entre l'est et l'ouest; les projets soviétiques de conversion des industries de guerre mériteraient d'être repris par d'autres puissances.

3. Conformément aux dispositions convenues entre les Gouvernements de la Mongolie et de l'URSS, une partie importante des troupes soviétiques qui se trouvent provisoirement sur le territoire de notre pays à la demande du Gouvernement mongol va être retirée. On sait que le retrait des unités soviétiques de Mongolie a, en fait, commencé en avril-juin de l'année passée. Ce processus a été rendu possible par les résultats positifs enregistrés en Asie et dans l'arène internationale en général. La décision des gouvernements de nos deux Etats relative au retrait d'une partie importante des troupes soviétiques de Mongolie est dictée par le désir sincère de contribuer au renforcement de la compréhension mutuelle et de la confiance entre les Etats d'Asie, et avant tout avec la République populaire de Chine. Cette décision contribue également au développement du processus de détente militaire en Asie.

4. En ce qui concerne les relations entre la Mongolie et la Chine, grâce aux efforts des deux parties, des progrès notables ont pu être faits sur la voie de leur normalisation complète. Nos deux pays développent leurs liens par la voie parlementaire et par le biais de plusieurs organisations sociales et associations artistiques. Des mesures sont prises pour rétablir les relations au niveau des partis. Les départements responsables des relations extérieures de la Mongolie et de la Chine ont désormais des contacts et des liens d'affaires réguliers.

La Mongolie et la Chine ont signé récemment à Beijing un traité sur le régime des frontières et le règlement des questions frontalières. Les deux pays sont convenus que le Ministre des affaires étrangères de la Mongolie se rendrait l'année prochaine en Chine. Nous sommes convaincus que cette visite marquera une étape importante dans le développement des relations sino-mongoles.

La République populaire mongole fondera ses relations avec l'Etat socialiste voisin qu'est la République populaire de Chine sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, dans l'esprit du traité d'amitié et d'assistance mutuelle conclu par les deux pays en 1960. Nous nous félicitons à cet égard que la partie chinoise soit prête à développer les relations sino-mongoles sur la base de ces mêmes principes.

5. Nous saluons également l'amélioration des relations sino-soviétiques. L'Union soviétique et la République populaire de Chine sont nos deux seuls voisins. Etant toutes deux des grandes puissances et des membres permanents du Conseil de sécurité, elles ont une grande responsabilité en ce qui concerne la consolidation de la paix et de la sécurité en Asie et dans le monde entier. Nous pensons que l'amélioration des relations soviéto-chinoises favorise le renforcement de la paix et le développement d'une coopération de bon voisinage entre les Etats.
